Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 04/11/2025
ID : 060-216004473-20251031-DE2025498-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 08
Absents : 06
Exclus : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 octobre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et Mrs CATTELOIN, DUPUY, FLEURY, et GOMES

Absents excusés : Mme DECAMP
Mme OUGHLIS-HENRY
M COUTELET
M SAINT- POL
M RAYNAUD

Absent : M. DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération N°=2025498 du 31 Octobre 2025 : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fresnes-l'Eguillon : rapport annuel du délégataire 2024

Le Maire informe que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fresnes-l'Eguillon a adressé son rapport annuel du délégataire 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fresnes-l'Eguillon.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 31 octobre 2025

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmise en Préfecture le 04/11/2025